

Le Directeur

**Arrêté N° 2015-50**

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment ses articles 8 et 26 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys du diplôme en Formation Continue pour l'année universitaire 2015 – 2016 sont composés :

Président : Monsieur LUCHAIRE

Suppléant : Monsieur LANGERON

Membres du jury :

Monsieur APICELLA  
Monsieur AUBRY  
Madame DIENESCH  
Monsieur FETTAH  
Monsieur GAUTIER  
Monsieur HUTIER  
Madame KAPITANOVIC  
Monsieur LOUIS  
Monsieur MONTARSOLO  
Monsieur SAINTE ROSE  
Monsieur SOUBAMEA  
Monsieur STIOUI  
Monsieur TESSIER

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 19 Novembre 2015.

**Rostane MEHDI,**  
Professeur des Universités.



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

25 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 01 62/63 - Fax : 04 42 96 36 99  
directeur@sciencespo-aix.fr - [www.sciencespo-aix.fr](http://www.sciencespo-aix.fr)

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE